

A3

Fait référence aux « African Three », c'est-à-dire aux trois membres non-permanents du continent africain qui siègent au Conseil de Sécurité.

Adoption

L'adoption est un type de réunion formelle et publique, diffusée sur le web, du Conseil de sécurité. De telles réunions ont lieu dans la salle du Conseil, pour adopter une résolution, une déclaration présidentielle, ou encore le rapport annuel destiné à l'Assemblée générale. Les membres du Conseil peuvent commenter leur vote.

Agenda du Conseil de sécurité

L'agenda du Conseil de sécurité comprend actuellement une trentaine de contextes nationaux ou régionaux et une vingtaine de dossiers thématiques (p. ex. les enfants dans les conflits armés ; la protection des civils, etc.) Il existe un processus formel pour ajouter ou retirer de nouveaux points à l'agenda. Par ailleurs, le Conseil de sécurité peut, sous la rubrique "Any other business", traiter tous les autres contextes ou questions qu'il souhaite dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. L'agenda ne doit pas être confondu avec le programme de travail (voir entrée séparée).

Arria (réunion selon la formule –)

Les réunions selon la formule *Arria* font partie des réunions informelles des membres du Conseil de sécurité. Elles ne sont pas enregistrées, ne figurent pas dans le programme de travail du Conseil et n'aboutissent pas à un produit ; par contre, elles peuvent être publiques ou fermées. Tout membre du Conseil peut prendre l'initiative d'en convoquer. Ces réunions impliquent souvent des orateurs, parmi lesquels des délégations de haut niveau de pays membres de l'ONU ne siégeant pas au Conseil, des hauts fonctionnaires onusiens, ou encore des représentants d'acteurs non-étatiques, d'organisations internationales, d'ONG ou de la société civile. Son nom provient de l'ancien représentant permanent du Venezuela auprès de l'ONU, Fernando Arria, qui a organisé pour la première fois une réunion sous ce format en 1992.

Briefing (exposé)

Un briefing est un type de réunion formelle et publique du Conseil de sécurité, ayant lieu dans la salle du Conseil et dont un enregistrement officiel est publié. Un ou des intervenants, généralement du Secrétariat de l'ONU, y informent les membres du Conseil. Des pays membres de l'ONU ne siégeant pas au Conseil, dont les intérêts sont affectés, peuvent être invités à participer. Les membres du Conseil peuvent effectuer des déclarations après les briefings. Souvent, les briefings sur un sujet donné sont combinés à des consultations fermées qui ont lieu immédiatement après.

Communiqué de presse du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité décide par consensus des communiqués de presse, que le Président lit à la presse. Ils permettent généralement de répondre à une situation immédiate. Ils ne font pas partie des documents du Conseil, mais constituent un produit du Conseil et sont publiés par le Secrétariat. Un communiqué de presse est généralement utilisé pour condamner un attentat terroriste ou commenter d'autres événements.

Conférence de presse (commune)

Une conférence de presse commune, ou un point de presse commun (en anglais *stakeout* ou *joint stakeout*), est un moyen pour les Etats membres du Conseil de sécurité d'exprimer leur point de vue à la presse sur une affaire donnée – mais ne constitue pas un produit du Conseil. Les membres du Conseil peuvent s'exprimer individuellement ou en groupe dans une constellation variable. Des Etats ne siégeant pas au Conseil sont parfois invités à s'y joindre. Les conférences de presse ont généralement lieu juste avant ou après une réunion du Conseil de sécurité, dans l'espace presse prévu à cet effet devant la salle du Conseil de sécurité.

Consultations plénières

Les consultations plénières (souvent nommées « consultations » tout court) font partie des réunions informelles du Conseil de sécurité. Elles ont lieu dans un cadre fermé, dans une salle annexe du Conseil de sécurité. Souvent, les consultations sont combinées à un briefing qui a lieu juste avant. Elles ont aussi lieu notamment pour adopter le programme de travail ou tenir des discussions procédurales en prévision d'une réunion formelle. Ces consultations impliquent des discussions notamment avec le Secrétaire général, d'autres fonctionnaires de haut niveau du Secrétariat, ou des envoyés spéciaux.

Co-sponsoring / Coparrainage

Manifestation formelle de soutien à une résolution par un État. Le processus de co-sponsoring est organisé différemment dans les différents organes de l'ONU. En règle générale, l'auteur d'une résolution décide au cas par cas si une résolution doit être ouverte au co-sponsoring. De plus, la question de savoir qui peut co-parrainer est souvent traitée différemment (parfois, seuls les États membres d'un organe donné peuvent le faire, parfois aussi d'autres États). Au Conseil de sécurité, seule une petite partie des résolutions est ouverte au co-sponsoring.

Débat

Le débat est un type de réunion formelle et publique du Conseil de sécurité, ayant lieu dans la salle du Conseil et dont un enregistrement officiel est publié. En principe, seuls les membres du Conseil peuvent participer à un débat. Toutefois, les membres de l'ONU ne siégeant pas au Conseil qui sont directement concernés ou affectés, ou qui ont démontré un intérêt spécial pour la question, peuvent, sur demande, être invités à participer. La différence avec les briefings (exposés) est que les débats n'impliquent pas une présentation au Conseil par des orateurs externes.

Débat public

Les débats publics, ou ouverts, sont un type de réunion formelle et publique du Conseil de sécurité, ayant lieu dans la salle du Conseil et dont un enregistrement officiel est publié. Ils impliquent des intervenants et sont diffusés sur le web. Les débats publics sont le format de réunion qui permet le mieux aux membres onusiens de participer au travail du Conseil. Des membres des médias et le public peuvent également y assister. En règle générale, entre un et trois débats publics ont lieu chaque mois. L'initiative en revient souvent à la présidence du Conseil. La plupart du temps, ils sont axés sur un thème, plus rarement sur une zone géographique.

Déclarations à la presse

Les déclarations à la presse, ou éléments de presse, sont un produit (une issue) du Conseil de sécurité servant à donner une idée de ses discussions, notamment lors de consultations fermées concernant la situation dans un pays donné. Ils impliquent un consensus au sein du Conseil de Sécurité et consistent en une lecture d'une déclaration par le Président du Conseil.

Déclaration conjointe / commune (JST)

Au sein de différents organes de l'ONU, les États membres peuvent à certaines occasions prononcer des déclarations afin de formellement faire part de leur position quant à un sujet particulier. Ces déclarations peuvent également être conjointes, permettant ainsi à plusieurs États d'affirmer un positionnement commun. Au Conseil de sécurité, les États membres peuvent p.ex. faire des déclarations (conjointes) lors de briefings ou autres formats de séances publiques du Conseil.

Déclaration présidentielle du Conseil de sécurité (PRST)

La déclaration présidentielle est une prise de position du Conseil de sécurité adoptée par consensus. Elle permet au Conseil de s'exprimer sur la situation d'un pays ou sur un thème spécifique. Les déclarations présidentielles peuvent permettre de réaffirmer des éléments particuliers de résolutions antérieures ou de préparer de futures décisions du Conseil de sécurité. Dans la hiérarchie des produits du Conseil, les déclarations présidentielles sont considérées comme le produit le plus important après les résolutions. Comme les résolutions, elles peuvent également avoir un caractère contraignant pour les membres de l'ONU.

Dialogue interactif informel

Les dialogues interactifs informels font partie des réunions informelles privées des membres du Conseil de sécurité. Portant souvent sur une situation spécifique, ils impliquent la participation de représentants du système onusien, d'autres gouvernements ou d'organisations régionales. Il n'y a pas d'enregistrement, ni d'issue, mais une conférence de presse s'ensuit occasionnellement.

E10 (Elected ten)

Le Conseil de sécurité de l'ONU compte dix membres non permanents, élus pour un mandat de deux ans (par opposition aux cinq membres permanents – cf. P5). Les élections ont lieu chaque année pour cinq sièges, de sorte que les mandats des membres non permanents se chevauchent. Les mandats de membre non permanent sont répartis entre les différents groupes régionaux : le groupe des États d'Europe occidentale et autres États, auquel appartient la Suisse, a droit à deux sièges, tout comme le groupe Amérique latine et le groupe Asie ; le groupe Europe orientale occupe un siège et le groupe Afrique peut en revendiquer trois. Les nouveaux membres non permanents sont élus chaque été par l'Assemblée générale de l'ONU (193 membres). Pour être élu, un État doit obtenir les votes de deux tiers des membres votants (qui doivent être présents).

I5 (Incoming 5)

Chaque année, un tiers du Conseil de sécurité est renouvelé. Les cinq membres permanents ne changeant pas, c'est chaque année la moitié des membres élus (E10) qui est renouvelée. Les cinq États ayant été élus pour commencer leur mandat de deux ans l'année suivante sont surnommés « *Incoming 5* », ou I5.

Méthodes de travail

Ce terme fait référence aux processus et procédures qui permettent au Conseil de sécurité d'être fonctionnel, concernant par exemple le traitement de sa documentation ou la participation de différents acteurs. Un Groupe de travail sur la documentation et les autres questions de procédure (GTI) a été mis en place en 1993 et a publié, en 2006, un recueil des méthodes de travail du Conseil sous la forme d'une note du président, la « Note 507 ». Depuis, celle-ci est régulièrement révisée. Depuis quelques années, les membres élus du Conseil insistent notamment sur l'amélioration de la transparence dans les processus et décisions du Conseil. La Suisse s'engage depuis longtemps en faveur de l'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité, notamment en tant que coordinatrice d'un groupe interrégional composé actuellement de 27 États membres (le groupe "Accountability, Coherence and Transparency" ou ACT).

Mettre une résolution en "bleu"

Le ou les auteurs d'un projet de résolution peuvent à tout moment demander que celui-ci soit mis en "bleu". Cela se produit souvent lorsqu'un texte a fait l'objet d'un accord informel entre tous les membres du Conseil ou lorsqu'il est clair qu'aucun progrès supplémentaire ne peut être réalisé par le biais de négociations. Une fois en bleu, le projet est considéré comme ayant été soumis pour y être voté. Un projet de résolution peut être retiré par son auteur après avoir été mis en bleu, tant qu'aucun vote n'a eu lieu à son sujet.

Note du président, lettre du président

Elles sont utilisées afin de transmettre un rapport émis par un autre organe, une lettre d'un État membre de l'ONU, ou encore un accord concernant les méthodes de travail. Une note ou lettre du président implique un consensus à l'occasion de consultations informelles ou par procédure de non-objection.

Organes subsidiaires du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité comporte 15 comités de sanctions, ainsi que 6 comités thématiques. Différents membres du Conseil les président. Tous les membres du Conseil sont membres des différents comités. Par coutume, les organes subsidiaires sont présidés par les membres non permanents du Conseil (cf. E10), qui se partagent ces charges.

P5 (Permanent five)

Ce terme désigne les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU (Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni, Russie). Ils disposent d'un droit de veto et peuvent donc bloquer des décisions. Dans la pratique, ils n'en font pas usage très souvent, en moyenne trois ou quatre fois par an au cours des dernières années. Dans la discussion relative à la réforme du Conseil de sécurité, il est entre autres question de restreindre le droit de veto. Aux côtés d'États partageant sa position, la Suisse espère convaincre les P5 de renoncer volontairement à leur droit de veto dans les cas de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

Pays fournisseurs de contingents

Ils fournissent volontairement les troupes pour des opérations de paix ou de maintien de la paix sous le commandement et l'égide de l'ONU (casques bleus). Des réunions des pays fournisseurs de contingents ont régulièrement lieu de façon formelle et privée au sein du Conseil de sécurité. Les membres du Conseil, des agents du Secrétariat et les parties invitées par le Conseil – notamment des pays dont les intérêts sont directement affectés par la question – peuvent participer à ces réunions. Tous les États membres de l'ONU peuvent occasionnellement être invités.

Pays fournisseurs de forces de police

Le principe est le même qu'avec les pays fournisseurs de contingents, mais il s'agit dans ce cas d'effectifs de police. Ces derniers restent membres des forces de l'ordre nationales, mais sont détachés pour travailler sous l'égide de l'ONU, dans le cadre de mandats définis par le Conseil de sécurité. Leur rôle est de participer au maintien de l'ordre et de la sécurité publics dans un contexte donné. Les effectifs de police travaillent ainsi à la prévention et la mitigation de la violence, et aux efforts de reconstruction.

Penholder/Rédacteur

Le terme anglais est typiquement utilisé, bien que les termes « rédacteurs » ou « porte-plumes » soient parfois employés en français. Au sein du Conseil de sécurité, un rédacteur (« *penholder* ») gère de façon prédominante toutes les questions substantielles liées à une situation spécifique, notamment la

rédaction de tous les produits la concernant, ainsi que la convocation de discussions et la négociation. En principe, tout membre du Conseil peut être rédacteur. Cependant, en réalité ce sont principalement les membres permanents, plus spécifiquement les États-Unis, la France et le Royaume-Uni (les **P3**) qui assument ces tâches. Les membres non permanents réclament toutefois de plus en plus d'être inclus dans ces processus. Progressivement, des dynamiques de co-rédaction se mettent en place.

Programme de travail

Chaque mois, la présidence tournante du Conseil planifie le programme de travail du Conseil. Le programme de travail regroupe une base d'informations fournies par le Secrétariat des Nations Unies sur les renouvellements de mandats et les cycles de rapports, et des activités jugées importantes par la présidence. D'autres membres du Conseil sont consultés auparavant. En général, le programme de travail provisoire est adopté le premier jour ouvrable du mois courant après des une réunion de travail informelle. Une marge devant être laissée pour les imprévus, le programme de travail est mis à jour au fil du mois. La dernière version est toujours disponible sur le site internet du Conseil.

Présidence

La présidence du Conseil est assurée par chacun des membres à tour de rôle pendant un mois. La rotation suit l'ordre alphabétique en anglais des noms des États membres. La présidence est responsable de la bonne gestion des affaires du Conseil et préside toutes les réunions du Conseil en séance plénière pendant le mois concerné.

Procédure écrite de non-objection

Un projet de décision est circulé parmi les membres du Conseil de sécurité, qui se voient donner un certain délai pour déposer par écrit toute objection qu'ils auraient vis-à-vis de la proposition. Si aucun membre n'a émis d'objection dans le délai imparti, le projet est considéré comme adopté. La procédure de non-objection peut notamment être utilisée pour adopter des déclarations du président, des notes du président ou des communiqués de presse du Conseil.

Produit (issue) du Conseil de sécurité

Les produits, ou issues, du Conseil de sécurité sont des mesures prises par le Conseil, notamment suite à des réunions. Les résolutions, les déclarations présidentielles, les notes et lettres du Président, les communiqués de presse et les déclarations à la presse sont des produits du Conseil.

Résolutions

Les résolutions sont des décisions standardisées prises dans le cadre d'organisations ou de conférences internationales. En général, elles comprennent des paragraphes de préambule (PP), suivis de paragraphes opérationnels (OP), réglant les questions qui en sont l'objet. Les résolutions de l'ONU contiennent des appréciations et des exigences se rapportant à la Charte des Nations Unies. La procédure et le degré de contrainte juridique peuvent varier d'un organisme à l'autre. Les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ne sont pas contraignantes. Elles ont valeur de simples recommandations. Les décisions de l'Assemblée générale portant sur des questions de budget ou d'organisation interne ont valeur obligatoire. Les résolutions du Conseil de sécurité doivent être approuvées à une majorité de neuf voix et ne pas être rejetées par l'un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité (Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni et Russie). Les résolutions du Conseil de sécurité peuvent porter sur des mesures contraignantes ou non en droit international ou sur des recommandations.

Veto

Chaque État membre du Conseil de sécurité dispose d'une voix. Une résolution doit réunir neuf voix pour être approuvée. En vertu de l'art. 27, par. 3 de la Charte, les membres permanents (P5) disposent chacun d'un droit de veto leur permettant d'empêcher l'adoption d'une résolution. Une abstention n'est pas considérée comme un veto. Si les 9 voix nécessaires à l'adoption d'une résolution ne sont pas atteintes, le vote négatif d'un membre permanent n'est pas non plus considéré comme un veto.